



PROCES-VERBAL de l'Assemblée générale ordinaire de l'ASPMAD - CMS Nord vaudois

26 avril 2023 - Salle de spectacle de l'Hôtel de ville, Sainte-Croix

1. Ouverture de l'Assemblée par le Président de l'AG, M. Claude Roulet

Monsieur Roulet, Président de l'Assemblée générale de l'Association pour la Prévention, l'Aide et les Soins à Domicile du Nord vaudois (ASPMAD), salue les membres privé·e·s, les délégué·e·s des institutions, les délégué·e·s des communes, les collaborateurs et collaboratrices de l'ASPMAD et les invité·e·s.

Monsieur Roulet ouvre officiellement l'Assemblée générale de l'ASPMAD Nord vaudois et donne la parole à Monsieur Cédric Roten, Syndic de Sainte-Croix. Il salue également les membres du Comité, les représentants des communes et excuse Monsieur Marmier François, membre du Comité de l'ASPMAD.

2. Nomination des scrutateurs·trices

Aucun scrutateurs·trices n'ont été nommés.

Convocations : 358 membres privés et **101** Communes.

- **Invités : 92** personnes, **103** Président·e·s des Conseils communaux et généraux de chaque commune faisant partie de l'ASPMAD et **9** journaux locaux ont reçu une invitation à l'AG ordinaire ;
- **Excusés : 159** excusés entre les membres privés, les Communes et les invités ;
- **Présences : 34** représentants de communes présents (10 voix par commune) ; **13** membres privés (chacun 1 voix) - Art. 12/al. 1 et 2 des statuts, soit **353 voix**.

La liste des présences est disponible auprès de l'administration générale de l'ASPMAD pour les personnes qui le souhaitent.

3. Accueil et bienvenue par un représentant de la Commune de Sainte-Croix

Monsieur Roulet remercie la Commune de Sainte-Croix d'accueillir cette Assemblée générale ordinaire et donne la parole à Monsieur Cédric Roten, Syndic des lieux et membre du Comité de l'ASPMAD.

Monsieur Roten remercie le Président et ajoute être très heureux d'accueillir l'Assemblée générale ordinaire à Sainte-Croix. Il n'a pas prévu de discours mais diffuse une vidéo d'un natif du lieu, l'humoriste sainte-croix Yann Marguet, qui présente la ville avec beaucoup d'humour.

A la fin de la vidéo, Monsieur Cédric Roten prend la parole :

Présentation de la ville en chiffres ;

- 27 qui compose le nombre de hameaux et de petites bourgades que dispose Sainte-Croix
- 3 numéros postaux
- 5000 est à peu près le nombre d'habitants et dans les années 60 à peu près 7000 habitants. 6000 habitants sont attendus en 2030
- 40 est le nombre de km². Sainte-Croix est 4 fois plus grand que Yverdon et est la 9^{ème} plus grande commune du canton en terme de superficie
- 1094 est l'altitude moyenne de Sainte-Croix
- 25 est à peu près le nombre de minutes qu'il faut pour monter en train de Yverdon à Sainte-Croix
- 28 restaurants, 52 magasins, 370 entreprises, 82 Associations
- 1400 est le nombre d'étudiants qui montent tous les jours à Sainte-Croix. 600 étudiants du CPNV, 800 élèves de l'Arrondissement scolaires regroupant, Sainte-Croix, L'Auberson, Bullet et Baulmes.
- 93 est le pourcentage de nature et de forêts qui permettent de faire des activités sportives (piscine, raquettes, vtt, marche etc...)
- 17 juin 2023 aura lieu une manifestation « La SPARTAN RACE » qui regroupe 3000 coureurs et 2500 spectateurs. Une brève vidéo de cet événement est diffusée.



PROCES-VERBAL de l'Assemblée générale ordinaire de l'ASPMAD - CMS Nord vaudois

26 avril 2023 - Salle de spectacle de l'Hôtel de ville, Sainte-Croix

Monsieur Roten conclut son discours :

« Sainte-Croix c'est comme New York mais en plus petit... Le Jura c'est comme les Alpes mais en plus petit aussi... »

Monsieur Claude Roulet remercie Monsieur Roten pour ces quelques propos.

4. Adoption de l'ordre du jour du 26 avril 2023

Les membres de l'Assemblée générale ayant été convoqués conformément à l'article 10 des statuts, l'Assemblée générale ordinaire peut donc siéger.

Monsieur Roulet donne lecture de l'ordre du jour qui a été transmis en temps voulu.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée, la discussion est fermée. L'ordre du jour sera suivi tel que présenté.

L'ordre du jour est adopté tel que présenté.

5. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 13 avril 2022

Monsieur Roulet demande si une modification au procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 13 avril 2022 est demandée. La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée, la discussion est fermée.

Monsieur Roulet procède au vote à main levée. Celles et ceux qui acceptent le procès-verbal du 13 avril 2022 sont priés de lever la main : 0 Objections / 0 Abstentions

Monsieur Roulet remercie Madame Marjorie Felley pour la tenue du procès-verbal.

Le procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 13 avril 2022 est adopté.

6. Rapport du Président du Comité, M. Olivier Petermann : ouverture de la discussion

Monsieur Olivier Petermann prend la parole et remercie Monsieur le Président.

« Chers Membres, Monsieur le Syndic, Mesdames, Messieurs,

Les activités d'aide et de soins à domicile se doivent d'être renforcés sur deux axes fondamentaux. Ce sont ces deux points que l'ASPMAD, en lien avec l'organisation faîtière l'AVASAD a renforcé et mis en exergue durant l'exercice 2022.

Le premier de ces deux axes est la prévention : en effet, les soins à domicile sont de plus en plus essentiels pour les personnes atteintes dans leur santé et nos services leur permettent non seulement de vivre leur vie avec dignité et indépendance mais évitent également les complications de santé, les hospitalisations inutiles et contribuent à la détection de complications à un stade primaire. L'augmentation démographique exerce une pression accrue sur les services de soins à domicile, ce qui rend notre cœur de métier encore plus essentiel. Il est donc de notre devoir de renforcer la prévention dans les soins à domicile pour les personnes en situation de handicap. Nous devons investir dans des programmes de prévention et de sensibilisation, ainsi que dans des technologies innovantes pour faciliter les soins à domicile. Nous pourrions dès lors assurer un avenir plus sûr pour notre population grandissante.

Le deuxième axe qui a été développé en 2022 et qui sera également renforcé en 2023, me touche particulièrement en tant que Syndic. C'est le lien qui unit les CMS de la région avec les différentes communes desservies. Ces liens permettent aux CMS de rester au plus proche des besoins de la communauté, d'adapter leur offre en fonction des réalités locales, et de mieux cibler les publics qui ont besoin d'aide. De plus, ces liens, ainsi que les rencontres organisées par l'ASPMAD et l'AVASAD lors de manifestations ou d'invitations auprès d'un large public permettent d'informer la population des nombreuses possibilités mises à leur disposition et de les orienter vers les ressources adéquates.



PROCES-VERBAL de l'Assemblée générale ordinaire de l'ASPMAD - CMS Nord vaudois

26 avril 2023 - Salle de spectacle de l'Hôtel de ville, Sainte-Croix

En résumé, ces deux pivots, qui ont été présents dans toutes les activités des CMS en 2022, sont essentiels pour garantir un accompagnement de qualité aux personnes les plus vulnérables de notre société. »

Monsieur Olivier Petermann donne la parole au Directeur de l'Association qui va revenir plus en détails sur les activités de l'Association.

Monsieur Claude Roulet remercie Monsieur Petermann. La discussion est ouverte concernant le rapport du Président. Ne suscitant pas de question, la discussion est fermée. Le point 6 est accepté.

7. Rapport de la Direction, M. Thierry Azzola : ouverture de la discussion

Monsieur Roulet passe la parole à Monsieur Thierry Azzola, Directeur de l'Association.

*« Chers Membres, Monsieur le Syndic, Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,
C'est avec une grande joie que je prends la parole aujourd'hui pour vous présenter le bilan de l'année 2022. Nous sommes en effet fiers des réalisations accomplies durant ces douze mois et je peux l'affirmer, 2022 a été l'année de la renaissance pour notre Association.*

En effet, comme vous le savez, nous avons été confrontés, jusqu'à fin 2021, à des défis sans précédent en raison de la pandémie. Grâce à l'engagement et au dévouement de nos collègues, nous avons réussi à traverser cette période difficile en faisant preuve de résilience et en adaptant nos activités, au jour le jour, pour répondre aux nouveaux besoins de nos clients.

Renaissance donc car grâce à la fin du COVID, nous sommes sortis de l'opérationnel et nous avons pu prendre du recul et réfléchir à une vision stratégique pour l'avenir de notre Association, et surtout pour mettre au cœur de nos activités les défis démographiques qui arriveront ces prochaines années. Nous avons travaillé dur pour mettre en place une feuille de route claire, ensemble avec tous les Responsables de l'ASPMAD. Cette feuille de route nous permet maintenant de réaliser nos objectifs à long terme.

2022 a donc vu la concrétisation de ces objectifs :

Améliorer le processus d'évaluation du maintien en santé et de l'autonomie du client et de ses proches : ceci grâce au développement du partenariat avec le client et ses proches et en améliorant le pourcentage d'évaluation RAI et ICU. Nous avons revu l'attribution des références non-opas ainsi que l'ensemble de la pratique RDA des Référénts.

Renforcer les actions de management de proximité : par la mise en place de soutien administratif et de planification dans chaque CMS et en instaurant un renfort RH pour l'Association. Des actions ont également été installées afin de renforcer le lien de proximité entre les collaborateurs et les cadres.

Faciliter et promouvoir l'accès à nos CMS et la coordination du maintien à domicile : en offrant au client un service de qualité, d'écoute et en étant réactif à ses besoins, en valorisant l'image de l'entreprise et en faisant vivre ses valeurs, en consolidant les liens interdisciplinaires et inter équipes. Tout ceci en restant concurrentiel dans notre domaine qui le devient de plus en plus. Il a fallu également redéfinir les rôles de Responsable des Opérations et des Référénts.

Nous avons également, en 2022, réaffirmé nos partenariats avec les acteurs locaux et rencontré les représentants des communes régionales et cantonales, les médecins et les pharmacies.

En adition de tout ceci, le projet Réadaptation à domicile a pris vie dans notre CMS de Ste-Croix. Ce projet pilote, dont les conclusions sont positives, met l'accent sur la participation active du client et de son entourage afin qu'après 3 semaines de prestations plus soutenues, ce dernier puisse diminuer ses besoins auprès du CMS, voire totalement s'en passer.

Une analyse et un bilan complets sont actuellement en cours au niveau cantonal, et l'ASPMAD, dans son entier va quant à elle poursuivre la mise en œuvre de ce concept dans nos différents centres.

D'un point de vue personnel, l'année 2022 a été marquée par ma Co-Direction en compagnie de ma collègue, Mme Frei, Responsable des Finances. Cette expérience a été très enrichissante et source de nouveaux développements pour l'Association, en lien avec notre organisation faïtière l'AVASAD. Nous avons collaboré étroitement pour atteindre nos objectifs et avons également pris, ensemble, des décisions éclairées afin que les projets avancent sans accroc. Je suis très reconnaissant envers Mme Frei que je tiens à remercier particulièrement ce soir. L'année passée nous a permis de renforcer nos liens et nous avons



PROCES-VERBAL de l'Assemblée générale ordinaire de l'ASPMAD - CMS Nord vaudois

26 avril 2023 - Salle de spectacle de l'Hôtel de ville, Sainte-Croix

créé une dynamique positive et motivante pour moi ainsi que pour toutes nos équipes. Je suis maintenant impatient de voir ce que l'avenir nous réserve et heureux de continuer à développer de nouveaux projets ensemble avec Mme Frei ainsi qu'avec les autres membres de la Direction Madame Laure Vagnières, Responsable des Ressources Humaines, et Monsieur Salvatore Stagnitta, Responsable des Prestations, et tous les Responsables de centre et de services.

Pour 2023, de nouvelles actions ont été décidées pour notre Association, à savoir identifier et mettre en œuvre des mesures visant à réduire et prévenir l'absentéisme ainsi que de développer au minimum deux actions, auprès de la population, permettant de mesurer une meilleure reconnaissance du dispositif des CMS vaudois.

Pour conclure ce rapport, je dirai que nous sommes prêts à relever de nouveaux défis et poursuivre notre développement. Je tiens à remercier tous les Membres de notre Association pour leur engagement, leur dévouement et leur soutien. Merci à nos collègues pour leur travail acharné qui nous ont fait atteindre des sommets et avancer malgré toutes les difficultés. »

Monsieur Thierry Azzola remercie l'ensemble de l'assemblée.

Monsieur Roulet remercie Monsieur Azzola pour ces propos et demande s'il y a des questions dans la salle. Une question survient dans la salle. Demande de plus amples informations concernant l'absentéisme.

Monsieur Thierry Azzola prend la parole :

« Sur l'année 2022 et les années précédentes, un travail a été effectué concernant les absences longues durées. Nous rencontrons les collaborateurs à leur retour d'absence de plusieurs semaines et nous avons travaillé sur les programmes avec l'AI.

Nous aimerions également travailler sur l'absentéisme de courte durée. Aujourd'hui nous avons un programme interne qui est en place et nos cadres de proximité en collaboration avec les Ressources Humaines doivent pratiquer de manière assidue. L'entretien avec le collaborateur dès son retour d'absence courte ou longue durée mais également lorsqu'il rentre de vacances est un élément qui a été mis en place. Nous sommes l'une des deux Associations parmi celles du Canton à avoir un taux d'absentéisme le plus bas. Cependant, nous avons encore un effort à faire sur ce point. A cause du COVID, nous avons des collaborateurs qui se sont épuisés. »

Monsieur Claude Roulet remercie Monsieur Azzola pour ces propos et demande s'il y a des questions. Ne suscitant pas d'autre question, la discussion est fermée et le rapport accepté.

8. Comptes 2022 : ouverture de la discussion

Monsieur Roulet donne la parole à Madame Valérie Frei, Responsable des finances, qui présente les comptes 2022.

- Répartition des produits ; 60% financé par l'AVASAD provenant de fonds cantonaux et 40% de la facturation
- La charge du personnel représente la plus grande partie du budget → 83%
- Les soins de base 47,9%, soins infirmiers et aide au ménage sont les prestations les plus effectuées

Monsieur Claude Roulet remercie Valérie Frei pour ces renseignements. Comme indiqué au point 8 de l'ordre du jour, aucune question concernant les comptes 2022 n'est parvenue à la Direction. La discussion demeure tout de même ouverte concernant ces comptes. La parole n'est pas demandée, la discussion est fermée.

La présentation peut être consultée sur demande auprès de l'Assistanat de direction de l'ASPMAD.



PROCES-VERBAL de l'Assemblée générale ordinaire de l'ASPMAD - CMS Nord vaudois

26 avril 2023 - Salle de spectacle de l'Hôtel de ville, Sainte-Croix

9. Rapport des contrôleurs de comptes

Le rapport est transmis à la fiduciaire pour le contrôle des comptes puis il est transmis à la Commission de gestion de l'Association. Monsieur Roulet propose donc de regrouper le point 9 avec le point 10.

Ce sujet sera repris également au point 11.f

10. Rapport de la Commission de gestion

Monsieur Claude Roulet donne la parole au rapporteur de la commission de gestion, Monsieur Christian Nyffenegger, Municipal de la commune de Ballaigues pour la lecture du rapport sur l'exercice 2022.

La Commission propose d'accepter les comptes 2022 tels que présentés et d'en donner décharge au Comité et à la Direction ; d'accepter le rapport de gestion et d'en donner décharge à la Commission de gestion.

Monsieur Roulet remercie Monsieur Nyffenegger ainsi que les membres de la Commission pour ce rapport.

La présentation peut être consultée sur demande auprès de l'Assistanat de direction de l'ASPMAD.

11. Adoptions et Décharges

Monsieur Roulet procède aux votations en un seul bloc, à main levée.

Point f : Monsieur Roulet informe que le Comité a pris la décision indirectement de ne pas convier la fiduciaire à l'Assemblée générale. En effet, la fiduciaire exerce son mandat en tant que contrôleur sur le passage d'écritures et non pour le contrôle des comptes. Au sein de l'Association, c'est la Commission de gestion qui fait indirectement le contrôle.

Monsieur Roulet demande s'il y a des questions. Ne suscitant pas de question, la discussion est fermée et les points sont acceptés. 0 Abstention

A une large majorité, l'Assemblée valide les points suivants :

- a. Adoption des comptes 2022**
- b. Décharge aux contrôleurs de comptes**
- c. Adoption du rapport de la Commission de gestion**
- d. Décharge à la Commission de gestion**
- e. Décharge au Comité de l'ASPMAD**
- f. Présence des auditeurs à l'AG : validation de renonciation**

12. Budget 2023

Monsieur Claude Roulet donne la parole à Madame Valérie Frei pour la présentation du budget 2023.

Le budget étant attribué par l'AVASAD, Madame Frei souhaite présenter l'évolution.

- Variation de l'activité est en baisse par rapport au budget 2022 en raison de la baisse d'activité
- Heures de prestations : 480'826
- Evolution des comptes annuels : CHF 75'700

Monsieur Roulet remercie Madame Frei pour ce rapport.

La présentation peut être consultée sur demande auprès de l'Assistanat de direction de l'ASPMAD.



PROCES-VERBAL de l'Assemblée générale ordinaire de l'ASPMAD - CMS Nord vaudois

26 avril 2023 - Salle de spectacle de l'Hôtel de ville, Sainte-Croix

13. Elections complémentaires

- a. Membre du Comité, représentant·e des communes
- b. Un médecin-conseil au Comité
- c. Un membre délégué de l'ASPMAD à l'Assemblée des délégués de l'AVASAD
- d. Trois membres remplaçants à la Commission de gestion

- a. En remplacement de Madame Véronique Brocard, représentante des communes, démissionnaire. L'Assemblée des districts de Morges a désigné Madame Chantal Bielser, Municipale à la commune de Chevilly. Malheureusement, indépendamment de sa volonté, Madame Bielser n'est pas présente à l'Assemblée générale. Etant désignée par l'Assemblée des Syndics de la région, Monsieur Roulet considère que Madame Bielser accepte son entrée au sein du Comité.
- b. En remplacement de la Doctoresse Isabelle Hottinger, Médecin-conseil au sein du Comité, démissionnaire, le Docteur Schlaefli a fait part de son intérêt. Médecin installé dans la région, cela fait 15 ans qu'il occupe le rôle de Médecin-conseil pour le CMS d'Yverdon.
- c. En remplacement de Monsieur Albert Emery, ayant fait part de son changement de dicastère, il convient donc de le remplacer.

Proposition dans la salle : Madame Francine Pache, Municipale à la commune de Gollion. Madame Pache demande en quoi consiste exactement cette représentation. Monsieur Petermann indique que les délégués de toutes les Associations se réunissent notamment pour valider le budget de l'Association au complet. Il y a également certains délégués comme au Comité ; ils sont deux et font une Assemblée générale des délégués afin d'accompagner à la participation de l'Assemblée des délégués de l'AVASAD. Madame Pache demande si sa nomination peut être retenue sachant qu'elle fait déjà partie de la Commission de gestion de l'ASPMAD. Monsieur Petermann ne voit pas d'inconvénient.

- d. En remplacement de trois membres suppléants à la Commission de gestion, Madame Anne Maradan, Monsieur Patrick Berkold et Monsieur Albert Emery.

Monsieur Durussel, Municipal de la commune de Penthaz. Madame Sophie Dumoulin, Municipale de l'Abergement et Madame Nathalie Gigandet, Municipale de la commune de Grandson.

Sont élus à l'unanimité :

Madame Chantal Bielser, représentante des communes, membre du Comité

Dr. Raphaël Schlaefli, médecin-conseil au Comité

Madame Francine Pache, membre déléguée de l'ASPMAD à l'Assemblée des délégués de l'AVASAD

Mesdames Nathalie Gigandet, Sophie Dumoulin et Monsieur Sébastien Durussel, suppléants à la Commission de gestion

14. Cotisation annuelle

Le Comité propose de maintenir le montant des cotisations individuelles à CHF 30. – et celles de couple à CHF 50. –.

Monsieur Roulet ouvre la discussion à ce sujet. La parole n'est pas demandée, la discussion est fermée.

Celles et ceux qui acceptent de maintenir les cotisations annuelles à CHF 30. – individuel et CHF 50. – par couple sont priés de lever la main. Avis contraire : 0. Abstention : 0.

Les montants des cotisations sont maintenus, soit :

CHF 30. – individuel et CHF 50. – couple



PROCES-VERBAL de l'Assemblée générale ordinaire de l'ASPMAD - CMS Nord vaudois

26 avril 2023 - Salle de spectacle de l'Hôtel de ville, Sainte-Croix

15. Présentation des prestations de l'ASPMAD, Directeur Thierry Azzola

Monsieur Claude Roulet donne la parole à Monsieur Azzola qui présente les prestations de l'Association.

« Il est important de vous présenter les prestations de notre Association. L'année dernière nous étions en baisse de prestations, nous espérons donc pouvoir répondre à toutes les questions.

Il est très important que nous soyons réactifs de façon générale sur l'ensemble du canton car nous perdons en 5 ans, 7% de part de marché avec des différences importantes selon les régions. Nous sommes la dernière région à avoir une augmentation de clients avec 450 clients sur les 5 dernières années. Dans le canton, il y a des endroits qui connaissent une baisse de clients partis dans des OSAD et auprès des infirmières privées.

Nous validons fréquemment au Comité du Réseau Santé Nord Broye, des inscriptions d'infirmières indépendantes. Le client doit avoir la possibilité de choisir mais je pense que parfois nous sommes comparés à défauts avec les OSAD et les infirmières indépendantes.

Comme vous le savez, le baby-boom a eu des effets sur la démographie. D'ici ces prochaines années, nous allons avoir beaucoup plus de clients dont nous devons nous en occuper et ce, avec l'évolution du coût de la vie, l'évolution de la médecine et l'augmentation de l'espérance de vie.

Les déterminants de la santé :

- *L'environnement socio-économique 50%*
- *Le système de soin 25%*
- *Biologie et génétique 15%*
- *Environnement physique 10%*

L'augmentation de l'espérance de vie, bien qu'encourageante, engendre néanmoins l'augmentation des maladies chroniques telles que le diabète, les maladies respiratoires, cardiaques et autres, comprenant le risque de fragilité de la personne âgée. Cette fragilité se décrit par différents aspects et nous devons agir avec les partenaires sur le déclin fonctionnel pour prévenir la perte d'autonomie, anticiper et encourager les comportements favorables à la santé tout au long de la vie.

Cela fait plus de 20 ans que je travaille dans les soins à domicile et nous avons toujours fait dans la prévention sur les dépendants qui bénéficiaient déjà de beaucoup de prestations. Il va falloir faire en sorte que la population reste en santé puisqu'avec cette courbe démographique importante il va être plus difficile de s'occuper des personnes dépendantes.

Actuellement nous rencontrons des difficultés à recruter des soignants. Aujourd'hui les plus de 65 ans représentent 16.5% de la population vaudoise. En 2030 il s'agira de 18,7% soit 1 vaudois sur 5 et en 2040, 21%. Les plus de 80 ans vont doubler en 2040 et donc une croissance du volume des prestations des soins à domicile de plus de 76% est envisagée d'ici 2040.

L'ASPMAD :

L'ASPMAD est une Association dont les valeurs reposent sur l'accompagnement du client et de ses proches dans son parcours de vie. Nous insistons sur le parcours de vie de chacun. Prenons l'exemple d'une personne qui arrive à 90 ans est qui a été indépendante toute sa vie et, suite à une chute, doit être lavée tous les jours par un soignant. Nous pouvons imaginer que ce n'est pas évident pour elle d'accepter cette situation et nous y allons progressivement.

Nos quatre valeurs principales sont le respect, la solidarité, la considération et l'optimisme. L'optimisme signifie que dans toutes situations nous sommes là pour aider et être dans un processus positif d'avancer avec la personne. Nous sommes l'une des plus grande Association en termes de personnel, de clients et de territoire. Près de 1000 collaborateurs avec principalement des auxiliaires. Notre personnel étant notre richesse, nous devons travailler sur l'absentéisme.

Quel type de clients :

Les principaux clients sont les plus de 80 ans sur l'ensemble du canton mais en particulier dans notre Association pour les prestations de soins et prestations d'aide à domicile type ménage, livraison de repas, transport. Nous avons tout de même un impact sur l'ensemble de la population de tout âge car nous faisons également de l'accompagnement à la famille, accompagnement d'enfants ou jeunes handicapés.



PROCES-VERBAL de l'Assemblée générale ordinaire de l'ASPMAD - CMS Nord vaudois

26 avril 2023 - Salle de spectacle de l'Hôtel de ville, Sainte-Croix

Les prestations :

- Soins et santé :
- Santé de la petite enfance
 - Soins infirmiers
 - Soins d'hygiène et confort
 - Ergothérapie
 - Conseils nutritionnels

Soutien pour la vie quotidienne :

- Repas, courses
- Entretien du ménage
- Biotélévigilance
- Transports
- Moyens auxiliaires
- Aide à la famille
- Veilles et présences

Soutien social et psychosocial :

- Soutien aux proches aidants
- Conseil et accompagnement social

Toutes ces prestations gravitent autour du client et sont interconnectées. Elles font la force de notre système et faiblesse également car la coordination a un coût. Tous les intervenants travaillent, se coordonnent et communiquent ensemble pour le bien-être de la personne.

L'ASPMAD est proche de vous

En 2022 nous avons été proche de la population par le biais de plusieurs actions notamment en participant à la soirée proches aidants, la journée des communes vaudoises, la fête d'un quartier d'Yverdon, la distribution de soupes à Yverdon etc... Notre objectif 2023 est de participer à plusieurs manifestations.

La pénurie d'énergie :

Notre dispositif cantonal se prépare à la pénurie d'énergie afin de pouvoir assurer la continuité de notre activité. Nous avons donc préparé des plans de route et un programme avec l'appui d'un spécialiste qui nous accompagne pour la préparation. Cet hiver nous n'avons pas eu la nécessité de mettre cela en place mais nous nous préparons pour l'hiver prochain qui risque d'être difficile. Le délestage serait prévenu la veille avec des coupures d'électricité de 4 heures.

Nous devons pouvoir assurer le maintien à domicile de notre clientèle et c'est pourquoi cet automne nous allons travailler sur l'identification des personnes qui seraient potentiellement en difficulté s'il devait y avoir des coupures. Nous allons trouver des moyens avec la coordination du Réseau Santé Nord Broye et nos partenaires. Au niveau des communes, toutes les personnes n'étant pas connue au sein de notre Association peuvent être signalées aux CMS afin nous puissions les prendre en charge.

Etude Microgis :

En rapport à la baisse d'activité, nous avons fait une étude avec la société Microgis qui a permis d'analyser notre positionnement vis-à-vis de la population ainsi que notre attractivité. Sur les 20 prochaines années, c'est une progression de +2'600 clients soit +33% qui est attendue pour notre Association. Cette hausse est une fois et demie supérieure à la croissance générale pressentie à l'échelle du canton mettant en évidence le caractère particulier de la région. Nous pouvons donc suspecter qu'actuellement nous sommes plutôt dans un creux et que dans ces 5 prochaines années nous allons avoir une augmentation importante de personnes âgées. Nous espérons pouvoir toujours être présents dans ce dispositif du maintien à domicile. »

Monsieur Roulet remercie le Directeur de l'ASPMAD pour toutes ces informations.

La présentation peut être consultée sur demande auprès de l'Assistanat de direction de l'ASPMAD.



PROCES-VERBAL de l'Assemblée générale ordinaire de l'ASPMAD - CMS Nord vaudois

26 avril 2023 - Salle de spectacle de l'Hôtel de ville, Sainte-Croix

16. Divers et propositions individuelles

Dans le cadre de la convocation le Comité n'a pas reçu de questions ou de propositions. Monsieur Roulet ouvre la discussion.

Un ancien collaborateur infirmier de l'Association (Jean-Claude Blattmer) désire prendre la parole :

« Cela a été un grand plaisir d'apprendre la nomination de Thierry Azzola en tant que Directeur de l'ASPMAD. Infirmier qui a gravité tous les échelons pour arriver à ce poste de Direction. J'ai eu le privilège de le côtoyer dans le cadre de mon métier et il a été très soutenant dans toutes situations délicates, sociales. Simple vécu avec ma famille (papa et maman) que nous avons pu accompagner jusqu'à la fin avec l'aide précieuse du CMS de la Vallée. Merci »

Monsieur Petermann prend la parole.

*« Chers Membres, Monsieur le Syndic, Mesdames, Messieurs,
Comme vous l'avez remarqué au fil des différentes présentations de cette Assemblée, les activités et les projets sont en recrudescence depuis la fin de la pandémie dans notre Association.*

Cette dynamique est le fruit du travail sans relâche et de l'engagement des collaborateurs de l'ASPMAD qui font preuve de détermination, de passion et d'adaptation rapide au changement, que ce soit dans l'administration et surtout sur le terrain, qui reste et restera la première mission de notre institution.

Aujourd'hui, je tiens tout d'abord à remercier nos Directeurs qui ont assuré la période ad-interim, Valérie Frei et Thierry Azzola. Pendant plus d'une année, du 1er octobre 2021 au 31 décembre 2022, vous avez donné le meilleur de vous-même afin d'assurer la continuité et la stabilité de notre Association. Vous avez travaillé sans relâche pour offrir les meilleures solutions possibles à nos clients et nos collaborateurs en renforçant les liens de proximité et d'écoute avec eux et en leur offrant un service de qualité.

Chère Valérie, au nom du Comité, je te remercie pour ton engagement, durant cette période, d'une manière dévouée, volontaire et entreprenante. (Remise du bouquet de fleurs)

Après cette période de Direction ad-interim, c'est durant l'automne 2022, que le Comité de l'ASPMAD, avec la Direction de l'AVASAD, a ouvert ce poste à l'interne du dispositif. Après quelques auditions, le choix s'est finalement porté sur Thierry Azzola.

Cher Thierry, au nom du Comité de l'ASPMAD et du Conseil d'administration de l'AVASAD, je te remercie d'avoir osé. Pour boucler la boucle, après toutes ces années à œuvrer sans relâche au sein de notre Association, tu as été nommé Directeur de l'ASPMAD le 13 décembre 2022, sur proposition de notre Comité, par le CA de l'AVASAD, je précise à l'unanimité, pour une entrée en fonction au 1er janvier 2023. Les clés de l'ASPMAD te sont dorénavant confiées et je suis convaincu que tu répondras, avec tes équipes, aux nouveaux enjeux démographiques liés à notre domaine d'activité et que le souhait, que ce soit de nos seniors ou toute autre personne en besoin de soins ou d'aide à domicile, continuera d'être exaucé.

Il me revient aussi l'honneur de remercier deux membres de notre Comité qui nous quittent aujourd'hui et qui ont été très importants pour notre Association.

Tout d'abord Madame Isabelle Hottinger, fidèle à l'ASPMAD depuis le 30 mai 2007, date de son élection en tant que Médecin Conseil pour notre Association. Elle nous quitte après 16 ans de dévouement constant.

Chère Isabelle, tu as toujours été attentive aux besoins des CMS, disponible et nous te remercions pour ton inestimable contribution. Nous te souhaitons le meilleur pour la suite, que ce soit dans ta vie privée, au cabinet médical à prendre soins de tes patients mais aussi dans ton jardin ; à ce qu'il paraît ce ne sont pas que deux petits carreaux de poireaux ... (remise du cadeau)

Je remercie également Mme Véronique Brocard, qui n'a pas pu être présente ce soir. Membre représentante des communes au Comité, depuis le 6 octobre 2021. Elle nous quitte ayant mis un terme à son mandat de Syndique, nous lui souhaitons le meilleur pour la suite.



PROCES-VERBAL de l'Assemblée générale ordinaire de l'ASPMAD - CMS Nord vaudois

26 avril 2023 - Salle de spectacle de l'Hôtel de ville, Sainte-Croix

Nous remercions également Mme Anne Maradan, M. Patrick Berktold et M. Albert Emery, Membres de la commission de gestion qui nous quittent aussi aujourd'hui. Je leur souhaite tout le meilleur pour le futur et je sais que leur talent et leur expérience seront un atout pour toute organisation qui aura la chance de les accueillir.

Pour terminer, je souhaite la bienvenue au sein de notre Comité à M. Raphaël Schlaefli, qui reprend la tâche de Médecin Conseil de l'ASPMAD et à Madame Chantal Bielser, Municipale à Chevilly. Je les remercie déjà pour leurs futurs engagements dans notre Comité.

Je ne manquerai pas de remercier les membres du Comité pour leur soutien, leur clairvoyance dans les décisions à prendre et les conseils avérés. Chers collègues, je vous remercie.

Je finis ce discours par vous remercier, vous toutes et tous, chères et chers Membres, pour votre contribution, de près ou de loin, au succès de notre Association et je vous invite maintenant à partager le verre de l'amitié ! »

Monsieur Claude Roulet prend la parole et remercie le Président du Comité, Monsieur Olivier Petermann. Il remercie également toutes les personnes présentes pour leur participation, toutes celles et ceux qui œuvrent auprès de notre Association. Il souhaite à toutes et à tous une bonne soirée et un bon retour dans leurs foyers.

L'Assemblée est levée à 20h15

Assemblée générale

Président

Claude Roulet

Comité de l'ASPMAD

Président

Olivier Petermann

ASPMAD

Assistante de direction

Marine Hadorn

Montagny, le 26 avril 2023/mh